

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION					M
Mention :	MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES					
Parcours type :	DOUBLE COMPETENCE ET MANAGEMENT GENERAL (formation continue temps plein et stage)					
Volume horaire participant :	311h	214 h	h	h	h	525h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité
Gilles DAVID Maître de conférences gilles.david@u-bourgogne.fr	Estelle LOISANT Secrétariat pédagogique Lucie BONOT SEFCA – Alternance et formation continue aedcmgfc-iae@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IAE DIJON / SEFCA

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Présente dans tous les IAE, le Master mention Management et Administration des Entreprises fait suite au DESS CAAE, diplôme double compétence exclusivité des IAE.

Le Master mention Management et Administration des Entreprises à temps plein est un diplôme bac + 5 en formation continue à vocation professionnelle. Le but est de permettre aux participants d'acquérir ou d'approfondir des compétences en sciences de gestion/management et éventuellement de se (re)positionner ensuite sur un métier, voire de créer leur propre entreprise. L'originalité de ce diplôme est d'offrir aux participants (salariés, demandeurs d'emplois, reconversions) ayant souvent un cursus autre (économique, juridique, technique, scientifique, médicale ou littéraire...) un complément de formation à la gestion et au management leur permettant une montée en compétences vers des fonctions de management. La variété des profils des participants constitue une richesse par les possibilités d'échange des vues et des expériences.

Cette formation intensive est très ouverte sur le monde de l'entreprise. La dimension professionnelle se concrétise par un stage obligatoire d'une durée minimum de 3 mois, de jeux d'entreprise et d'études de cas, mais également par la constitution d'un corps professoral en lien avec l'entreprise. Les connaissances académiques sont mobilisées pour mettre en perspective les pratiques, pour en présenter l'état de l'art en management et les tendances actuelles. Une dimension internationale peut être développée à travers l'apprentissage de l'anglais, la possibilité d'effectuer un stage en dehors de la France ou dans une organisation internationale et par la participation à des activités complémentaires dans l'Université. Les participants sont accompagnés dans la construction de leur projet personnel.

À l'issue de la formation, les compétences acquises par les participants se déclinent en savoirs académiques, savoir-faire pratiques et savoir-être dans les organisations.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le diplôme permet d'offrir au public en formation continue des possibilités d'évolution de carrière vers les postes de d'encadrement (manager d'équipes, dirigeant,...) ou d'expertise et de conseil.

Les débouchés professionnels se situent dans tous les type d'entreprise et d'organisation, quelles que soient leurs tailles et leurs secteurs d'activités.

Exemples de débouchés : chef de produit, chef d'équipe projet, directeur d'association, assistant ressources humaines, chargé de clientèle, contrôleur de gestion, chef de secteur, dirigeant de société, créateur d'entreprise, repreneur d'entreprise, directeur d'unité, chef de projet, ingénieur d'affaires, achat, logistique...

Modalités d'accès à l'année de formation :

L'admission s'effectue sur dossier puis entretien par la voie de la formation professionnelle continue.

Examen des dossiers : La commission pédagogique appréciera la qualité du dossier sur l'ensemble du parcours universitaire (régularité et homogénéité des résultats, mentions, redoublements) ainsi que l'expérience professionnelle acquise (durée, niveau de responsabilité...).

Entretien : Une commission pédagogique appréciera la motivation du candidat, son savoir-être, son expérience professionnelle, la qualité de son projet professionnel ainsi que l'adéquation de son projet professionnel avec cette formation de master. L'expérience dans des fonctions d'encadrement/dans un poste à responsabilité sera également appréciée. A l'issue de la procédure le jury arrête la liste définitive des candidats admis dans la formation

Le diplôme "formation continue temps plein" est géré par le SEFCA (Service Commun de Formations Continue et par Alternance).

Les salariés non diplômés en gestion ou désirant réactualiser des connaissances anciennes, selon leur niveau antérieur de formation et leurs acquis de l'expérience, peuvent également postuler pour suivre cette formation en alternance, il convient de consulter la fiche filière du Master mention MAE parcours DCMG formation en alternance.

Organisation et descriptif des études :

Schéma général du parcours :

La mention « Management et Administration des Entreprises » offre une formation en gestion à des participants ayant suivi jusque-là des cursus non ou peu gestionnaires, intégrant par conséquent peu ou pas de cours de gestion. Elle s'inscrit donc dans l'objectif de fournir à ses futurs diplômés une « double compétence » : compétence dans leur formation d'origine et compétence en gestion.

La présente fiche ne concerne que le parcours en formation continue - enseignements à temps plein + stage.

Parcours « Double compétence et Management général » (accès direct en M2)

Public visé : Demandeurs d'emplois, CIF, salariés, public en reconversion.

Durée : 1 an

L'approche pédagogique se décline en :

- Trois boucles d'apprentissage :
 - o Les fondamentaux du fonctionnement des organisations et le positionnement de métiers,

- o Les environnements de travail et les leviers d'actions des décideurs, des managers et des opérationnels,
- o Un système d'action concret, sur les plans technique et humain.
- Un développement de compétences professionnelles à partir :
 - o D'analyse de situations et de rapports d'étonnement,
 - o D'échanges d'expériences entre les participants et avec les enseignants,
 - o D'une mise en pratique d'un métier.

Le stage d'une durée de trois mois minimum à partir de mi-février est destiné à mettre en application les enseignements. Il débouche sur un mémoire professionnel :

- En cohérence avec le projet professionnel du participant.
- A partir d'une prise de recul et d'un approfondissement d'une discipline.
- En respectant les critères universitaires des mémoires académiques.
- Débouchant sur des recommandations professionnelles.

Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :
SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC
Comptabilité	Comptabilité financière	20		20	3	CC + CT	O ou E	2	1
	Comptabilité de Gestion	16		16	3	CT	O ou E	3	
TOTAL UE 1		36		36	6			5	1
UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC
Management et système d'information	Management dans les organisations / séminaire d'intégration	20		20	3	CT	O ou E	3	
	Système d'information	16		16	3	CT	O ou E	3	
TOTAL UE 2		36		36	6			6	0
UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC
Entreprise, stratégie et marketing	Management stratégique	20		20	3	CC	O ou E		3
	Entrepreneuriat / businessgame	12		12	1	CC	O ou E		1
	Marketing	20		20	2	CT	O ou E	2	
TOTAL UE 3		52		52	6			6	
UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC
Gestion des ressources humaines	Gestion des ressources humaines	20		20	3	CC	O ou E		3
	Management d'équipe	16		16	3	CC	O ou E		3
TOTAL UE 4		36		36	6				6
UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC
Environnement juridique	Droit des affaires et fiscalité	24		24	3	CT	O ou E	3	
	Droit du travail	20		20	3	CT	O ou E	3	
TOTAL UE 5		44		44	6			6	
TOTAL S3		204		204	30			23	7

SEMESTRE 4

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC
Aide à la décision	Analyse financière	20		20	3	CC +CT	O ou E	2	1
	Politique financière	20		20	3	CC +CT	O ou E	2	1
	Contrôle de gestion	20		20	3	CC + CT	O ou E	2	1
TOTAL UE 1		60		60	9			6	3

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC
Management transversal	Management de projet	15		15	2	CC	O ou E		2
	Supply Chain et gestion de production	20		20	3	CC	O ou E		3
TOTAL UE 2		35		35	5				5

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC
Développement des aptitudes	Anglais des affaires - TOEIC		24	24	3	CC	O ou E		3
	Attitudes et comportements dans les organisations ou coaching collectif	12		12	2	CC	O ou E		2
TOTAL UE 3		12	24	36	5				5

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC
Mission en entreprise	Temps d'études et recherche		90	90					
	Finalisation du projet professionnel et bilans		6	6					
	Mémoire professionnel		15	15	7	O et E		7	
	Appréciation entreprise et soutenance de stage		15	15	4	O et E		4	
	Cycles de conférences / de connaissances		64	64		-	-		
TOTAL UE 4			190	190	11			11	

TOTAL S4		107	214	321	30			17	13
-----------------	--	------------	------------	------------	-----------	--	--	-----------	-----------

Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen : précisions**

Dispositions générales

Lorsqu'une UE est composée de plusieurs matières, les modalités d'évaluation, si elles dérogent à celles figurant dans le tableau supra, peuvent être fixées par l'enseignant responsable de la matière. Selon les cas, la note finale peut reposer sur une épreuve écrite ou orale dont la nature et la durée sont précisées.

Lorsqu'une UE est composée de plusieurs matières, la moyenne de l'UE est déterminée en fonction de la note obtenue dans chaque matière affectée d'un coefficient. La moyenne générale du semestre est déterminée en affectant aux différentes UE du semestre un coefficient correspondant au nombre de crédits ECTS affectés à chaque UE. Le semestre est validé si le participant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. En cas de matière obtenue par validation d'acquis présente dans une UE, le calcul de la moyenne de l'UE se fait en neutralisant la matière validée.

Précision importante : pour le Master mention MAE parcours formation continue temps plein, il n'est pas prévu de session de rattrapage (session 2).

Le participant non admis doit faire, par écrit, une demande de redoublement au responsable de la mention Management et Administration des Entreprises, dans le délai de deux semaines après la délibération du jury. Il appartiendra au jury de se prononcer sur cette demande. Un seul redoublement est autorisé. Dans les cas exceptionnels, le jury peut décider de donner une autorisation de redoublement supplémentaire.

Obtention du Master

À l'issue du Master 2, le participant qui a validé les deux semestres, soit 60 crédits ECTS, avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sur chaque semestre ou après compensation entre les moyennes des deux semestres se voit attribuer le Master Mention Management et administration des entreprises parcours Double compétence et Management Général. Les mentions Passable, Assez-Bien, Bien, Très-Bien sont attribuées quand la moyenne générale pondérée par les crédits des notes obtenues est respectivement égale ou supérieure à 10/20, 12/20, 14/20 et 16/20.

Pour la validation des 120 crédits nécessaires pour l'obtention du Master, une partie de ces crédits peut être validée au titre des acquis professionnels ou des acquis d'expérience. Le participant doit en faire la demande lorsqu'il dépose son dossier d'admission dans le programme de Master mention Management et administration des entreprises. La validation est prononcée par le jury compétent au plus tard 2 semaines après le début des enseignements concernés.

Dispositions relatives au stage et au rapport/mémoire professionnel

Le stage est de 3 mois minimum.

Chaque participant est suivi par un tuteur enseignant du diplôme ou de l'IAE avec lequel il définit la thématique traitée dans le rapport/mémoire professionnel. Les participants sont informés par le responsable du diplôme, dès le début de l'année, des attentes tant en termes de forme que de fond concernant le rapport/mémoire professionnel.

Le participant se doit de dégager une problématique issue de son expérience en entreprise, de ses connaissances théoriques et de recherches bibliographiques relatives à la thématique de son stage. Il doit soulever une question de gestion et tenter d'y répondre en mobilisant son savoir-faire (expériences en entreprise) et ses connaissances théoriques. Elle est managériale en ce sens qu'elle a pour but d'apporter des pistes de réflexion avancées sur un sujet donné aux entreprises. L'objectif est au fond d'aider, de guider la décision quant à un problème de gestion en s'appuyant sur les savoirs universitaires acquis pendant la formation et sur les connaissances pratiques acquises en entreprise. La problématique peut tout à fait être transversale à plusieurs disciplines de la gestion, mais elle peut aussi porter plus particulièrement sur une discipline de la gestion (GRH, marketing...).

Exemples non exhaustifs de problématique : « Impact des IFRS sur le contrôle de gestion », « GPEC : existe-t-il des

différences entre les cadres et les non-cadres », « La formation professionnelle », « Quelle stratégie pour une entreprise dans le domaine des NTIC ? »... Le mémoire professionnel est donc une véritable initiation à la recherche. L'évaluation du mémoire professionnel repose sur un rapport écrit.

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury composé de l'enseignant tuteur et du tuteur entreprise.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque Le participant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à Le participant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

■ **Modalités de contrôle des connaissances :**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf